

Qu'est-ce qu'un don d'actions cotées en Bourse ?

D'un point de vue fiscal, le don d'actions cotées en Bourse est une des façons les plus avantageuses de faire une contribution majeure, puisqu'il vous donne droit à un crédit d'impôt. Il devient ainsi plus profitable de transférer directement des titres à une fondation ou un organisme que de céder le produit de leur vente, car vous êtes alors exempté de l'impôt qui devrait s'appliquer sur le gain en capital.

De plus, si vos actions ne comportent pas de gain en capital, vous pouvez déclarer les pertes à l'impôt et les transférer à l'organisme de votre choix, qui vous remettra un reçu fiscal pour leur valeur marchande actuelle. Ce type de don peut être immédiat ou futur.

Quels sont les avantages de ce type de don ?

Aucun impôt ne s'applique sur le gain en capital des titres donnés, ce qui vous permet d'effectuer une contribution significative à moindre coût. Un reçu fiscal correspondant à la juste valeur marchande des titres est remis au moment du transfert.

Si les titres donnés sont détenus par une société de gestion, l'augmentation du solde du compte de dividendes en capital d'un montant correspondant au gain en capital non imposable permet de verser à l'actionnaire une somme équivalente à ce gain en capital, libre d'impôt.

Exemples de dons cotés en Bourse :

- Actions, droits et titres de créance inscrits en Bourse ;
- Parts de fonds communs de placement.

À qui s'adresse ce type de don ?

- À tous les détenteurs de titres cotés en Bourse, particulièrement ceux qui affichent une plus-value considérable.

Quels seront les impacts d'un don coté en Bourse ?

Par un particulier

Par un particulier	Vente d'actions, suivi d'un don en argent	Don d'actions
Valeurs des actions au moment du don	5 000 \$	5 000 \$
Prix des actions au moment de l'achat	800 \$	800 \$
Gain en capital	4 200 \$	4 200 \$
Gain en capital imposable (50 %)	2 100 \$	0 \$
Impôt payable	1 050 \$	0 \$
Valeur du don reçu par la Fondation	5 000 \$	5 000 \$
Crédit d'impôt pour le donateur	2 500 \$	2 500 \$
Impôt à payer sur le gain en capital	1 050 \$	0 \$
Coût réel du don	3 550 \$	2 500 \$

L'histoire d'un don de titres cotés en Bourse

M. Hébert, un entrepreneur de la région, détient des titres cotés en Bourse qui comportent des gains latents importants et souhaite poser un geste immédiat et significatif pour soutenir la Fondation.

Après avoir consulté son conseiller financier, M. Hébert juge que le don d'actions constitue le moyen de donner le plus avantageux.

De manière simple, il décide donc de transférer directement des titres à la Fondation d'une valeur de 5 000 \$.



Pour écrire votre propre histoire...

Consultez un professionnel (avocat, conseiller financier, notaire, comptable, gestionnaire de portefeuille, conseiller en sécurité financière, etc.) pour votre planification testamentaire et prenez contact avec nous :

Fondation de la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB

581 337-7131 | **418 860-0240, poste 5**
soutienadmin@maisondesjardins.com
maisondesjardins.com

Par une société de gestion

Valeur du don	50 000 \$
A) Valeur marchande des actions	50 000 \$
B) Coût d'acquisition des titres	20 000 \$
C) Gain en capital	30 000 \$
D) Économie d'impôt liée à la déduction pour un don	(25 000 \$)
E) Économie provenant de l'exemption d'impôt sur le gain en capital des actions données (soit 50 % du capital imposable de 15 000 \$)	(7 500 \$)
F) Avantages fiscaux pour la société de gestion	32 500 \$
G) Augmentation additionnelle du compte de dividende en capital (CDC) correspondant au gain en capital non imposable obtenu par l'exemption du gain en capital pour don	15 000 \$
H) Avantage fiscal pour l'actionnaire : économie d'impôt sur les dividendes non imposables provenant de l'augmentation additionnelle du CDC	6 000 \$
Total des avantages fiscaux découlant du don (F, G et H)	38 500 \$
Coût net du don	11 500 \$

Note : Pour faciliter la démonstration, les calculs présentés dans l'exemple ci-dessus ont été simplifiés. Le taux d'imposition et le crédit d'impôt pour don ont été arrondis à 50 %. La Fondation ne prodigue pas de conseils financiers ni juridiques. Nous vous recommandons de consulter un conseiller financier ou juridique de votre choix afin de discuter de vos options et de choisir le type de don planifié qui tient compte de votre situation financière et se révèle le plus avantageux pour vous et vos proches.